



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 02/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants :

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIUX Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Installation de Monsieur ZECCHIN Pascal, Conseiller Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la démission de Madame DI GIULIO Cécile, Conseillère Municipale de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » au 19 décembre 2025 ;

Vu l'article L. 270 du Code électoral qui prévoit notamment que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

Considérant que le candidat de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » venant immédiatement après Madame ARROMAN Alexandra, dernière élue, est Monsieur ZECCHIN Pascal ;

PREND ACTE DE L'INSTALLATION dans ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur ZECCHIN Pascal, suivant de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » qui prend rang dans le tableau en 29^{ème} position conformément à l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-02_01_2026-DE

Date d'affichage : 13/02/2026

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

